



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la légalité
Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

Limoges, le – **4 MARS 2021**

Monsieur le Président,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien des «Monts de Châlus» sur la commune de Saint-Mathieu (87) porté par la Société du Parc Éolien des Monts de Châlus, s'est tenue du 4 janvier 2021 au 5 février 2021.

En raison du grand nombre d'observations électroniques arrivées en cours d'enquête publique (724) et du travail d'analyse des réponses et observations à fournir, je vous informe, après avoir consulté le porteur de projet, qui ne s'oppose pas à une prorogation, que j'émet un avis favorable à la remise des documents **le vendredi 19 mars 2021 au plus tard**, comme demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le Préfet
le Secrétaire Général.

Jérôme DECOURS

M. Michel PERIGORD

Président de la commission d'enquête
« MONTS DE CHALUS »

copie par mail à **M. Rodolphe HUGUET** (chef de projet éolien)